



Nivelles, le 17 mars 2020

CONCERNE : Nouvelles mesures prises dans le cadre de la crise du coronavirus

Monsieur l'Auditeur,
Messieurs les Bâtonniers,
Maîtres,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Syndic des huissiers,

Eu égard aux directives contraignantes de ce jour du Collège du Siègre, je vous prie de noter qu'en ce qui concerne le tribunal du travail du Brabant wallon, les mesures suivantes sont prises :

- Seules les affaires urgentes seront traitées, à savoir :
 - o Requêtes unilatérales ;
 - o Référé ;
 - o Elections sociales ;
 - o Représentants du personnel- Loi du 19 mars 1991 ;
- Toutes les autres affaires seront refixées aux audiences postérieures au 2 mai 2020, le greffe avisera les parties et conseils ;
- Dans les affaires d'aide sociale, de revenu d'intégration et d'handicapé, si une urgence réelle est présente, il est loisible aux parties de recourir à la procédure en référé ;
- Dans l'état actuel de nos effectifs, une permanence est assurée aux greffes mais l'accès du public est modalisé de manière telle que le public ne pénètre plus à l'intérieur des locaux du greffe (les modalités sont affichées sur les portes des greffes);
- Il est demandé de ne pas introduire de nouvelles affaires non urgentes d'ici le 19 avril 2020 mais bien évidemment tout acte introductif d'audience peut être déposé ou adressé au greffe pour des audiences ultérieures ;
- Il est recommandé de déposer les conclusions et communications par edeposit ;
- Les parties peuvent conjointement proposer au juge , dans les affaires fixées pour plaidoirie, de recourir à la procédure écrite, pour autant que les conclusions et les pièces inventoriées aient été déposées ;
- Les jugements des affaires déjà prises en délibéré seront, normalement, prononcés aux dates prévues ;
- Toutes ces mesures sont d'application dès ce 17 mars 10h45 et jusqu'au 19 avril 2020 inclus ;
- Pour le surplus, les mesures d'hygiène déjà diffusées au niveau fédéral doivent être appliquées et il convient que chacun fasse preuve de bon sens.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour toute difficulté ou cas particulier.
Je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Mariella FORET,
Présidente.